



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général Commun

Arrêté préfectoral n°2162 SGC/PFRH
modifiant l'arrêté portant désignation
des membres de la section régionale
interministérielle d'action sociale de La
Réunion

Le préfet de La Réunion

- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU** Le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État, notamment ses articles 5 et 7 ;
- VU** le décret du 6 janvier 2021 portant nomination de Madame Régine PAM, sous-préfète en qualité de secrétaire générale de la préfecture de La Réunion ;
- VU** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination du préfet de la région Réunion, préfet de La Réunion, Monsieur Jérôme FILIPPINI ;
- VU** l'arrêté du ministère de la fonction publique du 29 juin 2006 modifié fixant la composition et le fonctionnement des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État ;
- VU** les résultats des élections professionnelles du 6 décembre 2018 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°588 SGC/PFRH du 25 mars 2022 portant désignation des membres de la section régionale interministérielle d'action sociale de La Réunion ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°1680 du 23 août 2022 portant délégation de signature pour l'activité générale de ses services et l'ordonnancement des dépenses et recettes à Madame Régine PAM, secrétaire générale de la préfecture de La Réunion et à ses collaborateurs ;
- VU** les désignations formulées par les administrations et les organisations syndicales ;
- SUR** proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'article premier de l'arrêté préfectoral du 25 mars 2022 sus-visé est modifié comme suit :

La section régionale interministérielle d'action sociale de La Réunion (SRIAS) est composée des membres suivants :

- Le président élu par les organisations syndicales :

M. Darwin-Thomas DAMBREVILLE

- Douze représentants titulaires et douze représentants suppléants de l'administration :

DSAC OI

Titulaire : Mme Léda BENZERARI
Suppléante : Mme Nadia CHATILLON

DAAF

Titulaire : Mme Nadine DARGONNE
Suppléant : M. Ginot Expédit MEZINO

DEAL

Titulaire : M. Cédric DILMANN
Suppléante : Mme Brigitte SALOT

DEETS

Titulaire : Mme Vanessa GIGAN
Suppléante : Mme Sophie OZOUF

DAC OI

Titulaire : Mme Marie-Dominique PICARD
Suppléant : Mme Nasser ISSAOUNI

DMS OI

Titulaire : Mme Mirella MIRANVILLE
Suppléant : Mme Marie-Edith MINATCHY

FINANCES

Titulaire : Mme Mecthilde RIVIERE
Suppléant : Mme Faten MASTOURI (animatrice commission Aide à la personne)

JUSTICE

Titulaire : M. Ruddy BALLI
Suppléant : M. Thierry DOBIGNY

POLICE

Titulaire : M. Gilles ALVERGNE
Suppléante : Mme Guylène PANECHOU

RECTORAT

Titulaire : Mme Françoise PENENT
Suppléant : M. Harry BAILLIF

UNIVERSITÉ

Titulaire : M. Yoann CHANE-TO
Suppléante : M. Bruno GEREONE

PREFECTURE/SGC

Titulaire : M. Sylvain PLOUHINEC
Suppléant : M. Serge PALMA

- Treize représentants titulaires et treize représentants suppléants des organisations syndicales :

UIR – C.F.D.T Réunion (2 sièges)

Titulaires : M. Didier HOARAU
M. Sébastien HOARAU
Suppléants : M. Laurent GALLARD
M. Jonathan SELAMBAROM (animateur commission Communication)

C.F.E/C. G. C.(1 siège)

Titulaire : M. Jean-Jacques NIRLO
Suppléant : M. Idriss RANGASSAMY

C.G.T (2 sièges)

Titulaires : Mme Laurence FUMA
Mme Catherine CALVET (animatrice commission Restauration)
Suppléants : Mme Georgette JARDINOT
Mme Myriam LOFTI

F. O.(3 sièges)

Titulaires : M. Vincent PARDOUX
M. Bernard REOS (animateur commission Logement)
Mme Fabienne SAMAIN (animatrice commission Loisir, culture et tourisme)
Suppléants : Mme Katia LEBON
M. Pascal COURTOIS
M. Davy APALAMA

F. S. U.(2 sièges)
Titulaires : Mme Françoise LEPOAN
M. Claude RAPADY
Suppléants : M. Mikael ALPHA
M. Jean-Odel OUMANA

UNSA (2 sièges)
Titulaires : Mme Maryse NIFAUT-CHAVRIACOUTY
M. Charles DEURWEILHER
Suppléants : M. Jérémy RIVIERE
Mme Mauricia DAUBIGNEY

U.S SOLIDAIRES (1 siège)
Titulaire : M. Jocelyn CAVILLOT
Suppléant : M. Jean-Antoine AUBIN

ARTICLE 2 : Sont associés aux travaux de la SRIAS les représentants suivants :

FAZSOI
Titulaire : Mme Marie-Paule AUDEGOND
Suppléante : Mme Valérie CAQUET-GIMENEZ

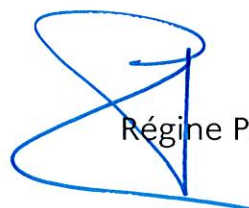
ARTICLE 3 : La secrétaire générale de la préfecture ou son représentant peuvent assister aux séances de la section régionale et représenter le préfet de région.

ARTICLE 4 : L'arrêté préfectoral n°588 SGC/PFRH du 25 mars 2022 portant désignation des membres de la section régionale interministérielle d'action sociale de La Réunion est abrogé.

ARTICLE 5 : La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion.

Fait à Saint-Denis, le 25 OCT. 2022

Pour le préfet et la délégation,
La secrétaire générale


Régine PAM